
Comparaison des contextes, belge et équatorien, de la performance environnementale et de la soutenabilité des bâtiments

Auteur : Sanchez Alvarez, Thalia

Promoteur(s) : Hauglustaine, Jean-Marie; 2770

Faculté : Faculté des Sciences

Diplôme : Master en sciences et gestion de l'environnement, à finalité spécialisée en énergies renouvelables

Année académique : 2016-2017

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/3239>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Annexe 1 : Tableau 23 -Performance acoustique -BREEAM

Tableau 23: Normes d'amélioration de la performance de l'isolation acoustique et du bruit d'impact pour la législation ou les normes nationales

Crédits	Crédits attribués selon l'amélioration par rapport à la législation nationale, standard ou autre base de référence définie	
	Isolation acoustique aéroportée DB	Isolation sonore à impact DB
Chambres individuelles et habitations autonomes		
1	Les valeurs d'isolation sont d'au moins 3dB plus élevées	Les valeurs d'isolation sont au moins inférieures en 3dB *
3	Les valeurs d'isolation sont supérieures à 5 dB	Les valeurs d'isolation sont inférieures d'au moins 5dB *
4	Les valeurs d'isolation sont supérieures à 8 dB	Les valeurs d'isolation sont inférieures à 8dB *
* L'indice utilisé pour exprimer l'isolation acoustique par impact est généralement basé sur le niveau du son d'impact transmis, de sorte qu'une valeur mesurée inférieure indique une plus grande résistance à l'impact de la transmission du son. Si l'inverse de l'indice national défini localement est vrai, l'attribution du crédit sera basée sur la même augmentation de performance que celle détaillée pour l'isolation acoustique aéroportée et une déclaration d'accompagnement d'un SQA.		

Annexe 2 : Checklist A4 (liste de contrôle A4)

Liste de contrôle A4

Voir [Hea 06 Accessibilité](#)

Critères de conception des maisons à vie

Cette liste de contrôle ne doit pas être utilisée seule. Veuillez vous référer au site Web [Lifetime Homes](#) pour voir les détails de chacun des 16 critères individuels. Cette liste de contrôle résume brièvement les 16 critères.

Nom du développement

Liste de contrôle A4 Hea 06 Accessibilité		OUI NON
Critères de conception des maisons de vie	Norme de vie à domicile	
(1) Stationnement (largeur ou capacité d'élargissement)	(1) un stationnement «sur parcelle» (non communal): lorsqu'une habitation dispose d'un parking dans sa limite de parcelle individuelle, au moins une longueur d'espace de stationnement devrait pouvoir être agrandie pour atteindre une largeur minimale de 3300 mm.	
	(1) b Stationnement commun ou partagé: lorsque le stationnement est assuré par des baies communes ou partagées, des espaces d'une largeur de 3300 mm, conformément aux spécifications détaillées sur le site Internet Lifetime Homes - devraient être fournis.	
(2) Approche de logement du stationnement (distance, gradients et largeurs)	La distance entre l'espace de stationnement du critère 1 et l'entrée de l'habitation (ou l'entrée du bloc ou le noyau de levage) doit être minimisée et être nivelée ou en pente douce. La distance entre le stationnement des visiteurs et les entrées pertinentes devrait être aussi courte que possible et être de niveau ou en pente douce.	

(3) Approche de toutes les entrées	L'approche de toutes les entrées devrait de préférence être de niveau ou doucement en pente, et conformément à la spécification détaillée sur Lifetime Homes - approche du site Web de l'habitation .
(4) Entrées	Toutes les entrées devraient: A) être éclairé B) Avoir un niveau d'accès sur le seuil C) Avoir des largeurs et des nuages d'ouverture clairement définis comme indiqué ci-dessous. En outre, les entrées principales devraient également: D) avoir une protection contre les intempéries adéquate E) Avoir un atterrissage externe de niveau.
(5) Escaliers et ascenseurs collectifs	(5) un escalier collectif: les escaliers d'accès principaux doivent fournir un accès facile conformément aux spécifications détaillées sur le site Internet Lifetime Homes - communal , indépendamment du fait qu'un ascenseur soit ou non fourni. (5) b Ascenseurs communaux: lorsqu'un logement est atteint par un ascenseur, il doit être entièrement accessible conformément aux spécifications détaillées sur le site Web Lifetime Homes .
(6) Portes et couloirs internes	Le déplacement dans les couloirs et les portes traversantes devrait être aussi pratique que possible pour la plus large gamme de personnes, y compris ceux qui utilisent des aides à la mobilité ou des fauteuils roulants, et ceux qui déplacent des meubles ou d'autres objets. Comme principe général, les couloirs et les atterrissages plus étroits auront besoin de portes plus larges dans leurs parois latérales. La largeur des portes et des couloirs doit être conforme aux spécifications détaillées sur le site Internet Lifetime Homes - internal doors and hallways .
7) Espace de circulation	Il devrait y avoir un espace pour transformer un fauteuil roulant dans les salles à manger et les salles de séjour et l'espace de circulation de base pour les utilisateurs de fauteuils roulants ailleurs.
(8) Niveau d'entrée habitable	Un salon ou un espace de vie devrait être fourni au niveau de l'entrée de chaque habitation.
(9) Potentiel d'accès au lit	Dans les logements de deux étages ou plus, sans chambre permanente au niveau de l'entrée, il devrait y avoir un espace au niveau de l'entrée qui pourrait être utilisé comme un espace temporaire pratique.
(10) Niveau d'entrée WC et drainage de douche	Lorsqu'une salle de bain accessible, conformément au critère 14 de cette liste, n'est pas fournie au niveau d'entrée d'une habitation, le niveau d'entrée devrait comporter un compartiment WC accessible, avec possibilité d'installation d'une douche, tel que détaillé dans la spécification sur Les maisons à vie - le bureau de douche et de drainage au niveau de l'entrée .

(11) Murs WC et salle de bains	Les murs dans toutes les salles de bains et les compartiments WC devraient être en mesure de fixer et de supporter des adaptations comme les rampes.
(12) Escaliers et élévateurs potentiels à travers le plancher dans l'habitation	La conception dans un logement de deux ou plusieurs étages devrait intégrer les deux: a) Potentiel d'installation de l'escalier; Et b) Un espace identifié approprié pour un ascenseur traversant du plancher d'entrée jusqu'à un étage contenant une chambre principale et une salle de bains satisfaisant aux salles de bains Critérieron (14) .
(13) Possibilité de montage de palans et de chambres ou de salles de bains	La structure au-dessus d'une chambre principale et des plafonds de salle de bains devrait être capable de supporter les palans de plafond et la conception devrait fournir un itinéraire raisonnable entre cette chambre et la salle de bain.
(14) Salles de bains	Une salle de bains accessible, offrant une facilité d'accès conformément aux spécifications détaillées sur le site Web Lifetime Homes - salles de bains devrait être fournie dans chaque logement au même étage qu'une chambre principale.
(15) Vitres et hauteur des poignées	Les fenêtres dans l'espace de vie principal (généralement le salon), devraient permettre aux gens de voir lorsqu'ils sont assis. En outre, au moins une lumière d'ouverture dans chaque pièce habitable devrait être accessible et utilisable par un large éventail de personnes, y compris celles qui ont un mouvement et une portée restreints.
(16) Emplacement des contrôles de service	Les contrôles de service doivent être situés dans une bande de hauteur de 450 mm à 1200 mm du sol et à au moins 300 mm de distance de n'importe quel coin intérieur.